

## **PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Approuvé par le CA du 10 décembre 2020  
(résolution AR-3050 20.12.10)

Le présent document décrit le profil de compétence et d'expérience que le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) devrait rechercher afin d'exercer adéquatement ses responsabilités.

Tel que prévu par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* :

- La Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général.
- Le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil, après consultation des organismes désignés par celui-ci et qui sont représentatifs de l'un ou l'autre des milieux suivants :
  - affaires;
  - assurance;
  - droit;
  - santé;
  - sécurité routière;
  - victimes de la route;
  - usagers de la route.

En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE)*, le comité de vérification doit compter parmi ses membres des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière et au moins un des membres du comité doit être membre d'un ordre professionnel de comptables.

### **QUALIFICATIONS GÉNÉRALES :**

- Être reconnu par son milieu professionnel pour son expertise, sa compétence et son intégrité.
- Être en mesure d'investir le temps nécessaire pour acquérir une solide connaissance du fonctionnement de la Société ainsi que de ses enjeux et défis et pour maîtriser les dossiers soumis au conseil et à ses comités.
- Occupier une fonction qui ne place pas l'administrateur en situation de conflit d'intérêts.
- S'engager à respecter les règles de déontologie et d'éthique en vigueur à la Société, s'acquitter des obligations de rendre compte fixées par les lois et règlements et faire preuve d'un haut niveau d'intégrité et de probité.
- Posséder une expérience pertinente comme administrateur de sociétés est souhaitable.

**COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES INDIVIDUELLEMENT :**

Les membres du CA devraient, sur une base individuelle, être riches des qualités suivantes :

- Sens de la gestion, incluant une expérience de gestion, pour apprécier les activités de gestion stratégique, d'administration, de planification et de contrôle de la Société.
- Réflexion stratégique, pour pouvoir anticiper, reconnaître et comprendre les enjeux reliés aux activités de la Société, commenter de manière constructive les dossiers soumis et apprécier les décisions de l'organisation.
- Jugement éclairé, pour être en mesure d'analyser et de comprendre des situations ou problèmes complexes, de tenir compte des différents points de vue et de donner des conseils judicieux et réfléchis.
- Esprit d'équipe, pour travailler de façon positive et harmonieuse dans l'atteinte d'objectifs communs.
- Indépendance d'esprit, pour participer aux échanges et prendre des décisions de façon libre et sans influence extérieure, en ayant uniquement à l'esprit le meilleur intérêt de la Société.
- Sens du leadership, pour exercer ses fonctions de manière proactive, communiquer efficacement, entretenir des échanges constructifs en favorisant le dialogue et en faisant preuve d'écoute et contribuer au maintien d'un bon esprit d'équipe.

**COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES COLLECTIVEMENT :**

De manière générale, il est souhaitable que les membres du conseil d'administration réunissent, collectivement, une combinaison de compétences et d'expériences dans les domaines-clés suivants :

- Vérification financière, système de contrôle, comptabilité et gestion des risques.
- Actuariat.
- Placements.
- Technologies de l'information.
- Ressources humaines, relations de travail et optimisation des ressources.
- Droit.

- Planification stratégique.
- Milieu universitaire.
- Communication et relations publiques, pour être en mesure de lire l'environnement médiatique, politique, économique et social dans lequel évolue la Société afin d'anticiper les enjeux pour celle-ci dans la réalisation de sa mission et pour être vigilant sur les situations et les décisions susceptibles de représenter un risque pour l'image de la Société.
- Développement durable, pour encourager une gestion préventive en matière de santé et de sécurité des employés ainsi que la prise de décisions ayant un effet durable sur les plans économique, social et environnemental.
- Services à la clientèle, pour être en mesure de reconnaître les besoins et les attentes de la clientèle et d'apprécier les activités de la Société dans la réalisation de sa volonté de passer d'un service à la clientèle à une expérience client.
- Formation en gouvernance, pour sensibiliser les autres administrateurs à leurs rôle et responsabilités et partager avec eux les meilleures pratiques en la matière.

#### **AUTRES CONSIDÉRATIONS :**

Idéalement, les administrateurs devraient présenter une représentativité complémentaire telle que :

- équilibre homme / femme (LGSE, art. 43, para. 2);
- identité culturelle reflétant les différentes composantes de la société québécoise (LGSE, art. 43, para. 1);
- représentativité générationnelle;
- au moins un membre du conseil d'administration devra être âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination à compter du 7 décembre 2021 (LGSE, art. 43, para. 3).